



Les présentations de votre activité contenues dans le magazine et le site internet de l'Office de Tourisme seront modifiées selon les informations ci-dessous.

Le choix des catégories dans lesquelles apparaissent votre activité est fait en cohérence avec des critères prédéfinis et relève à la fois de choix éditoriaux et de contraintes techniques.

Si vous étiez déjà adhérent en 2022,

- Consultez les rubriques ci-dessous **du site internet** pour visualiser vos informations :
www.tourismekreizbreizh.com/fr/a-voir-a-faire/culture-patrimoine/visites-artisanales
www.tourismekreizbreizh.com/fr/preparer-votre-sejour/gastronomie-et-terroir
- Consultez vos informations contenues **dans le magazine** en 2022 :
<https://fr.calameo.com/read/00244516025805da7b3d0>

Si vous organisez également des événements ou avez une autre activité, pensez à remplir ce collectage pour chaque activité, selon les formulaires.

Nom de l'établissement		
Nom producteur.rice – artisan.e		
Descriptif 2023 (10 lignes max)		<i>Type de produits</i> <i>Historique de l'entreprise</i>
Adresse		

Contact public		<i>Tél – mail – site web (à diffuser au public)</i>
Langues parlées		<i>Breton – anglais – autre langue</i>
Ouverture habituelle au public		<i>Période d'ouverture pour des visites du public « individuel » Horaires</i>
Ouverture sur rendez-vous	Oui/Non	
Accueil de groupe	Oui/Non	Nb de personnes mini-maxi :
Animaux autorisés	Oui/Non	
Accessible PMR		
Label		
Photos envoyées en pièce jointe		
Vos nouveautés		
Vos réseaux sociaux		<i>Indiquez votre identification sur les réseaux sociaux : ex : @TourismeKreizBreizh. Si vous n'avez pas cette identification courte, pensez à la créer directement sur votre profil.</i> Facebook : Instagram : Youtube, vidéos ou compte :